

**Motion du 17 janvier 2012 de Mme Salika Wenger et M. Pierre Gauthier:
«Modifications du réseau TPG».**

(ainsi amendée et renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 17 janvier 2012)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que depuis le 11 décembre 2011 la majorité des usagers des Transports publics genevois (TPG) a exprimé sa colère suite à la modification profonde du plan de réseau et à l'augmentation considérable des tarifs des TPG;
- que la modification ou la suppression des lignes impose aux usagers de nombreux transbordements dans des conditions de confort précaires – en cas d'intempéries – et dans des conditions de sécurité alarmantes (voir le récent accident mortel rue du Rhône);
- que les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes accompagnées de jeunes enfants et les voyageurs chargés de bagages sont fortement préjudiciés par ces changements et par la pagaille qui s'en est suivie;
- que, malgré la diminution notoire de l'offre et du confort d'utilisation, les tarifs ont été fortement augmentés;
- que ni les Conseils municipaux, ni les associations concernées (CITRAP, ATE, UTPG, AVIVO) n'ont été consultés au cours du processus de mise en place du nouveau plan de réseau;
- enfin que, après l'explosion de colère et de mécontentement de la majorité écrasante des usagers suscitée par ce nouveau réseau, les autorités cantonales et les TPG ont finalement reconnu que de graves erreurs ont été commises,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à intervenir, sans délai, auprès du Département cantonal de l'intérieur et de la mobilité et des TPG afin que ces derniers mettent tout en œuvre:
 - pour rétablir les lignes de tramway et de bus disparues et ainsi limiter au maximum le système désastreux des «transbordements»;
 - pour que soit respecté le concept de réseau défini par la loi cantonale H1 50 adoptée en 1988, (triangle Rive – Cornavin – Bel-Air et axe Rive – Cornavin par le pont du Mont-Blanc);
- à informer le Conseil municipal afin que ce dernier sache si l'élaboration du nouveau plan de réseau a fait l'objet d'une négociation entre les autorités cantonales, les TPG et la Ville de Genève ou s'il a été imposé au Conseil administratif;
- à analyser les modifications du réseau TPG en ville de Genève afin d'en évaluer l'impact et les conséquences sur la population et sur les conditions de circulation;
- à organiser et mettre en œuvre une consultation de la population afin d'en recueillir directement l'avis et les propositions en ce qui concerne le réseau et les horaires des TPG.